

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclamations... 30
Faits divers... 15

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
Poste : 35 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste, chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR
16 Août 1882.

Chronique générale.

LE PROGRAMME DU NOUVEAU CABINET.

Incident dont les journaux officiels n'ont pas parlé, c'est que, à la suite du congrès tenu jeudi sous la présidence de M. de Broglie, les nouveaux ministres se sont réunis en conseil de cabinet.

Le but de cette conférence gouvernementale était de débattre cette grosse question : Mettre-t-on les vacances parlementaires à profit pour étudier certains projets de loi qui préoccupent le pays et la Chambre ?

Relativement à ces projets, par exemple la réforme de la magistrature, on sait que les opinions sont confuses et qu'aucune résolution n'a été nettement prise tant du côté des groupes parlementaires que du côté des journaux officiels.

Les ministres actuels ont considéré que, pendant la session prochaine, les Chambres ne perdraient pas le temps de discuter sérieusement les grandes questions budgétaires ; que, par conséquent, avant de se livrer à l'étude des réformes, il était urgent, avant de mettre à jour les affaires courantes ; que cette étude consciencieuse serait plus utile pour chaque ministre dans son département.

On a vu si la Chambre jugerait à propos de remettre sa confiance au cabinet après le vote du budget, ce serait alors le moment de se mettre à l'étude des grandes questions politiques dont l'examen est suspendu.

En un mot, le programme du nouveau cabinet serait celui-ci :

Vider les questions d'affaires ; remettre à l'automne 1883 les questions politiques.

On voit par là que M. Duclerc et ses collègues ne se tiennent pas pour un simple cabinet d'affaires, c'est-à-dire de transition. Ils comptent sur la confiance de la Chambre et sur la prolongation de leur mandat ministériel.

Ceux qui ont dit qu'ils abdiquaient d'avance pour le jour de la reprise des querelles parlementaires, se sont donc trompés.

Ils ont accepté la mission gouvernementale tout entière, sans restriction et en prévision de l'avenir ; ce qui ne signifie pas, évidemment, qu'ils ne seront pas attaqués dès la rentrée.

Dans tous les cas, ils paraissent vouloir se défendre.

On remarque beaucoup l'indifférence des journaux officiels de Berlin à l'égard des menées de l'Angleterre en Egypte ; cette indifférence se change même chez quelques-uns en bienveillance. L'Autriche est assez inquiète de cette nouvelle situation, et n'osant s'en prendre à l'Allemagne, elle fait la moue à l'Angleterre.

« On aurait tort, dit le *Fremdenblatt*, de taxer l'Europe de faiblesse parce qu'elle se place en dehors de la convention que l'Angleterre et la Porte vont conclure ensemble, parce qu'elle laisse tranquillement les troupes anglaises occuper le canal. L'Europe n'abdique pas pour cela, et quel que soit le cours des événements, il faudra bien qu'elle tienne compte de son avis quand il s'agira de régler définitivement le sort de l'Egypte. »

La Russie cherche à brouiller l'Angleterre et la Turquie et promet à celle-ci d'envoyer une armée à Constantinople pour la protéger contre les navires anglais. Le Sultan se méfie autant de l'amitié russe que de l'hostilité anglaise.

A-t-il lu la fable : *le Cheval et le Cerf* ?

On nous annonce le départ pour Marseille de M. Gambetta. De là le chef de l'opposition se rendra à Tunis où il doit avoir

une entrevue avec différents personnages politiques italiens.

On constate que dans un certain nombre de journaux de province qui passent pour être inspirés par des députés opportunistes, une campagne est ouverte pour demander la suppression des sous-secrétaires d'Etat. On ne connaît pas encore le but réel de cette campagne, mais elle est ouverte avec un ensemble qui laisse supposer qu'elle a été concertée dans tous ses détails entre les personnages marquants du parti.

M. Labuze, nommé sous-secrétaire d'Etat aux finances, employé créé, était médecin dans l'arrondissement de Bellac, avant d'en devenir le député. On se demande quelles sont ses aptitudes pour le nouveau poste auquel il vient d'être appelé.

Sous-secrétaire d'Etat aux finances, M. Labuze ! Cela paraît drôle en Limousin, mais il lui fallait une place dans le nouveau cabinet. Il avait été question de le nommer sous-secrétaire d'Etat à l'instruction publique, ensuite à la guerre ; on a pensé qu'il exercerait avec autant d'incompétence ses talents négatifs sous les ordres de M. Duclerc.

Les amis de M. Labuze espèrent bien que les faveurs vont pleuvoir sur l'arrondissement, car ils savent, par expérience, que leur député aime à faire des placements électoraux et à doter ses parents et connaissances d'emplois lucratifs.

Le *Rappel* a publié le résultat de ses recherches sur les modifications subies par la Chambre depuis sa naissance. Dans l'espace de douze mois, 40 élections partielles ont eu lieu pour combler des vacances résultant de démission, décès, invalidation ou autres causes.

La Chambre a perdu : 8 membres décédés, dont 6 républicains (et non 7 républicains, comme compte le *Rappel*, qui place

M. de Perrochel parmi les députés de la gauche décédés) ; 12 membres élus sénateurs, tous républicains ; 3 membres démissionnaires ; 8 députés invalidés, dont 3 républicains.

Ces membres ont été remplacés, à l'exception de M. Vinatier, décédé (Allier), et de M. Escarguel, nommé sénateur (Pyrénées-Orientales).

Il est certain que les Chambres sont en vacances ; mais comme les journaux n'y sont pas, le ministère, qui comptait sur l'absence des députés et des sénateurs pour vivre en paix, commence à s'apercevoir que tout ne sera pas rose dans son éphémère existence.

M. H. Rochefort, dans *l'Intransigeant*, continue la guerre :

« On a reconnu que, pas plus que les mouches, les Parlements ne se prenaient avec du vinaigre. On va essayer de prendre les ministres avec de l'huile d'amandes douces. »

Lisez les feuilles à qui le financier Gambetta révèle ses vastes projets, faute d'avoir pu les confier à la France et au *Petit Journal*, qui l'ont reçu avec la pelle et le balai. Mazarin expirant disait à Louis XIV : « Je puis mourir. Je vous laisse Col-berl. »

Il paraît que M. de Freycinet a dû quitter sans regret M. Grévy, puisqu'il lui laissait Fallières à l'intérieur et Devès à la justice. La France était tombée au rang des puissances de quinzième ordre : avec une roulette sur la place de la Concorde, on l'aurait prise pour la principauté de Monaco. Maintenant que MM. Varambon, Labuze et Logerot ont été nommés sous-secrétaires d'Etat, elle a reconquis sa suprématie parmi les grandes puissances.

Le malheur est que les singes opportunistes, qui nous montrent ainsi la lanterne magique, s'obstinent à s'abstenir de l'éclairer. »

Contrairement à la nouvelle qui en avait

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CLÉRICALE !!

de M. CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE XIV.

(Suite.)

Une voix posée, le vieillard continua à lui expliquer que, personnellement, il serait satisfait de son action judiciaire, afin d'avoir l'occasion de montrer au grand jour combien il est désagréable, pour un homme paisible, de se voir désigné par de vaines volontés dernières, sans garanties, sans garanties, compromettantes à tous égards.

« Mais, moi, qu'y gagnerai-je ? répétait désespérément le vieillard. — Rien autre chose que le soin de la vérité. — Mais cela ne m'apportera pas mes petites rentes... »

« Mais cela ne m'apportera pas mes petites rentes... »

« Mais cela ne m'apportera pas mes petites rentes... »

« Mais cela ne m'apportera pas mes petites rentes... »

« Mais cela ne m'apportera pas mes petites rentes... »

Geneviève, dit-il froidement, vous avez entendu... vous avez soupçonné... vous avez vu... peu importe. Sachez bien ceci. Voici trois combats que je livre, trois victoires que je remporte. Maigres victoires, en vérité, sur un enfant et une vieille femme ! Vous êtes mon adversaire le plus dangereux, et pourtant, je ne vous crains pas... parce que je vous tiens dans cette main débile.

« Moi ! s'écria la jeune femme effrayée de la dureté du regard, de l'inextinguible de l'accent. — Je vous tiens par votre enfant, par votre mari, par votre réputation. — Jeannine !... oh ! vous ne menacez pas Jeannine ?... »

« Je vous la prendrai, le jour où vos yeux, vos lèvres, quoi que ce soit en votre personne, révélerait au dehors ce que je sens dans vos pensées intimes, me concernant. — Vous ne pourriez me prendre ma fille ! — Son père s'en chargerait. Et vous savez que je suis le maître de votre mari. — Hélas ! je sais. — S'il s'éloigne de vous, c'est que je connais les mots qui glacent son cœur. — Et pourquoi briser le bonheur de votre fils ?... — Enfin, si quelque péril nouveau surgit autour de ce qu'il m'a plu de faire, si jamais la justice ouvre un œil curieux sur mes actions privées, souvenez-vous bien que vous étiez, vous aussi, vous

surtout, garde-malade attentive, pupille dévouée, autour de cette agonie sans famille et sans testament.

« J'étais là... oui... j'étais... Eh bien ?... que prétendez-vous, mon Dieu ? — Si vous m'y forcez, par des bravades audacieuses, telles que celles que vous avez tentées, il y a quelques semaines et ce matin même, je n'hésiterais pas à désigner moi-même le rôle accapareur que vous pouviez jouer, avec votre tendresse mi-garde et votre adresse féminine, auprès de ce tuteur, mourant seul dans vos bras. — Pâle d'horreur, Geneviève murmura d'une voix saccadée : — Vous m'accuseriez !... vous oseriez m'accuser !... oh !... votre haine est-elle donc si profonde ? — Autant que votre perspicacité est imprudente. — Que vous ai-je donc fait ?... Dites ?... que vous ai-je fait ? — Vous m'avez deviné. — Ah ! que ne suis-je plutôt morte !... — C'est été peut-être un bonheur, car « Bourgeal l'exilé », comme l'appellent nos amis de là-bas, ne pardonne jamais. — Non... non... je suis folle !... Mourir ?... et Jeannine ?... Qui donc la défendrait ? — Contre son père et son aïeul, n'est-ce pas ? ricana le vieillard ; étrange famille que celle que vous nous créez !... union touchante !... ce sont là

couru et qui avait rencontré une créance générale. M. Floquet demeure à la préfecture de la Seine, estimant que la mairie centrale ne valait pas le sacrifice d'un poste rémunérateur.

La loterie en faveur des réfugiés français d'Egypte ne sera pas autorisée. M. Mayer a vu le président du conseil qui lui a fait valoir qu'une semblable mesure ayant un tel caractère international pouvait entraîner des difficultés diplomatiques, surtout au moment où l'Egypte était le théâtre d'une action militaire.

En l'état, ils ont renoncé à poursuivre leurs démarches. Le ministre de l'intérieur, au reste, paraît disposé à repousser jusqu'à nouvel ordre toute demande de cette nature.

LE BILAN DE LA SESSION.

La *Liberté*, feuille républicaine, vient d'établir de la manière suivante le curieux bilan de la dernière session :

PASSIF

Politique intérieure. — Trois ministères renversés en huit mois, après avoir été accablés de témoignages de sympathie et de votes de confiance.

Gaspillage des séances parlementaires dans des interpellations oiseuses.

Division profonde des partis et confusion des idées.

Politique extérieure. — Effacement diplomatique de la France en Europe.

Inconséquences. — La Chambre donne à M. Jules Ferry tous les moyens de faire la campagne de Tunisie et le jette à bas pour avoir poursuivi cette expédition.

Le 14 novembre 1881, elle acclame M. Gambetta et son programme révisionniste. Le 26 janvier 1882, elle le renverse sur la question de révision.

Elle vote l'armement de la flotte de réserve pour l'éventualité d'une intervention limitée en Egypte, et quelques jours après elle refuse les crédits destinés à cette intervention.

Elle renverse M. Gambetta parce qu'il gouverne trop, et M. de Freycinet parce qu'il ne gouverne pas assez.

Réformes. — La révision constitutionnelle enterrée.

La réforme judiciaire encommissionnée.

La réforme militaire à peine ébauchée.

Les réformes sociales et économiques négligées ou écartées.

Les projets de décentralisation renvoyés aux calendes grecques.

Intérêts généraux. — Le budget remis après les vacances.

Les questions de finances, de travaux publics, de chemins de fer ajournées indéfiniment.

Le traité de commerce avec l'Angleterre oublié.

ACTIF

La laïcisation des écoles, des tribunaux et du serment.

La loi sur le divorce.

les fruits de votre fanatisme; sur cet arbre fatal, la société n'en saurait cueillir d'autres.

— Ne blasphémez pas. Sans la Foi qui me soutient, que ferai-je dans le cercle affreux où vous m'enfermez? Que Dieu soit béni de me l'avoir donnée, cette Foi sublime, qui seule me garde et me fortifie!

— Je suis ravi de vous voir si bien appuyée, car je compte ne vous ménager en rien; j'ai votre mari... j'aurai votre enfant... pour vous payer avec usure des menaces qui vous gonflent les lèvres et du mépris dont vous chargez vos regards.

— Je vous plains, dit fermement Geneviève, d'emplir vos dernières années de tant d'injustice et de haine.

— Pauvre folle!... qui osez mettre votre frêle personnalité entre « Bourgeal l'exilé » et les projets qu'il poursuit!... Ah! vous avez vu le portefeuille dans mes mains... et vous me l'avez fait comprendre et vous recueillez avec joie les témoignages qui corroborent celui de vos yeux... et vous aidez les imprudents, les niais, dans leur revendication sans preuves... vous les aidez discrètement, avec l'instinct de me nuire qui vous anime et la crainte de déplaire outre mesure au mari qui, grâce à moi, ne vous aime déjà plus!... Cléricale!... Pour moi c'est dire hypocrite!... vous louvoyez entre un respect faux pour le chef de la famille et une accusation sourde comprise de lui seul.

PROFITS ET PERTES.

L'équilibre budgétaire étant douteux, il ne sera distribué de dividendes ni sous forme d'entreprises utiles, ni sous forme de dégrèvements d'impôts.

BALANCE GÉNÉRALE.

L'agitation dans le vide, la déconsidération du régime parlementaire, l'impuissance du gouvernement, l'impuissance de l'opinion, le mécontentement du pays, et, peut-être, dans un temps prochain, le discrédit de la République.

Voilà un bilan régulièrement établi, par Doit et Avoir, comme il convient à la feuille d'un financier.

Seulement on remarquera que la *Liberté* est un journal républicain; et ce journal, avec bien d'autres, détonne un peu dans le concert en faveur de l'union.

AFFAIRES D'ÉGYPTE.

La Conférence. — Il se confirme que la France a accepté en principe la proposition italienne pour la protection collective du canal, mais en faisant des réserves sur les détails d'exécution.

On assure que M. Corti prépare un article additionnel tendant à régler la mise en œuvre de sa proposition. Les négociations à ce sujet continueraient ultérieurement entre les puissances.

Traité turco-anglais. — Le Sultan et le gouvernement de Sa Majesté britannique sont convenus des stipulations suivantes :

1° Le canal de Suez appartient au Sultan;

2° La Porte ottomane laisse à l'Angleterre la prérogative de la surveillance du canal en tout temps et en toutes circonstances;

3° Le Sultan se réserve le droit de grâce envers les rebelles égyptiens quels qu'ils soient;

4° Il accepte la présence de deux résidents, l'un ottoman, l'autre anglais, auprès de Tewfik-Pacha.

Les négociations, télégraphié-t-on de Londres au *Temps*, entre lord Dufferin et Saïd-Pacha n'ont pas encore abouti. Le Sultan semble hésiter de nouveau.

On croit qu'il est admis en principe que les forces anglaises et turques ne pourront opérer simultanément et que leurs rôles respectifs doivent être déterminés à l'avance d'une façon précise. Mais qui fera la besogne principale?

Les Turcs voudraient bien s'en charger, mais les Anglais préfèrent agir eux-mêmes et limiter le contingent ottoman à 6,000 hommes.

Le *Times* répète que si l'on pouvait entièrement exclure les Turcs de l'Egypte cela vaudrait beaucoup mieux.

L'entourage du Sultan continue à faire des vœux pour Arabi.

Et vous croyez que je ne vous devine pas à mon tour?... Cerveille étroite!... Voilà bien œuvre de dévoté... qui parfois se lance à l'aventure pour jeter l'anathème au prochain, et parfois s'enfonce des épingles en pleine conscience pour s'assurer qu'elle palpite encore.

— Monsieur, si j'étais hypocrite, je ne redouterais pas votre fureur, ne m'y étant pas exposée, et vos injures sont une gloire pour un cœur chrétien.

— Eh bien! écoutez-moi, Geneviève Bourgeal, il me plaît de me découvrir, sans que rien m'y oblige, pour vous montrer à qui vous osez vous attaquer. Pendant que vous récitez des patenôtres et que vous abêtissez, dans vos superstitions d'un autre âge, ce que le couvent a pu vous laisser d'intelligence, je travaille, moi, depuis des années longues, à la régénération de l'humanité! Je veux faire l'homme libre, éclairé, heureux!... Je veux le soustraire à la double tyrannie d'un pouvoir égoïste et d'une ignorance grossière. Je remue des idées fécondes, comme vous remuez, naïvement, les grains d'un rosaire. Je serai l'un de ceux qui sauveront le monde, tandis que vous bâtez de vos vœux son asservissement! Pour cette grande œuvre, il faut s'élever au-dessus des scrupules, des faiblesses, des hésitations où végète le vulgaire. Tous les moyens sont louables pour affranchir un peuple!... Savez-

REVUE FINANCIÈRE.

La semaine dernière enfin le ministère est né, cela n'a pas été fait sans de nombreux efforts; aussitôt il s'est présenté devant les Chambres avec une déclaration des plus pacifiques, puis les Chambres se sont séparées pour trois mois.

La Bourse a donc accueilli avec joie ces faits qui vont lui permettre de s'adonner paisiblement aux affaires. La hausse s'est donc emparée du marché tout entier, elle s'est étendue des rentes aux valeurs. Les achats au comptant se sont poursuivis très-activement et ont donné une grande animation à la place.

Le 3 0/0, qui restait à 81.65, était samedi à 82.37. L'amortissable s'est élevé de 81.87 à 82.50. Le 5 0/0 est resté à 115.55 en hausse de 85 centimes.

Les fonds étrangers ont suivi avec hardiesse nos fonds publics. Cependant nous croyons que les capitalistes devront se méfier de la reprise de ces valeurs qui n'ont aucune solidité. L'Egypte 6 0/0 a gagné en huit jours 14 fr. 50, au cours de 272.50. Le Turc qui était à 10 fr. 70 est aujourd'hui à 11 fr. 20; le mois prochain, on sait qu'il sera payé 1 0/0 aux créanciers de la Turquie. L'Italien s'est tenu à 87.90, en progression de 60 centimes.

Le bilan de la Banque de France a été insignifiant cette semaine. Nous constatons une rentrée d'or de 1 1/2 million et une sortie d'argent presque équivalente. Les bénéfices ont progressé de 1 million 95,891 fr. pour la huitaine écoulée. L'action est restée à 5,400.

La Banque d'Escompte voit diminuer chaque jour les transactions à 540.

Les cours de la Banque de Paris qui étaient à 1,070 sont aujourd'hui à 1,095. On explique cette reprise sur la raison que M. Duclerc, président du conseil des ministres, fait partie du conseil de cette banque, c'est une raison insuffisante.

Le Crédit Foncier se signale par un progrès très-sensible. A 1,435, il y a huit jours, l'action est à 1,475 aujourd'hui.

Par suite de l'absorption de la Banque Hypothécaire, ces actions vont se trouver entièrement libérées à la liquidation prochaine, de sorte que chaque titre va bénéficier des 100 fr. restant à verser sans que l'actionnaire ait rien à déboursier.

Cette libération doit s'effectuer au moyen de l'apport en argent fait par la Banque Hypothécaire. C'est une valeur de 100 fr. par titre qui entrera en plus dans la caisse de la société, et, par conséquent, d'une somme semblable que doit s'accroître la valeur réelle de chaque action.

La C^{ie} Foncière de France et d'Algérie vient de publier son bilan, duquel il ressort qu'elle va entrer en possession de 4 millions de bénéfices sur les prises d'achats et de ventes de terrains qu'elle vient de faire.

Les Magasins Généraux de France et d'Algérie se maintiennent à 350. Ces cours seront bientôt dépassés.

Le Crédit de France invendable est tombé de 175 à 165. Le Crédit Lyonnais a baissé de 670 à 635.

Le conseil convoque les actionnaires pour leur faire savoir que l'acompte qui devait être payé le mois prochain ne sera payable qu'en janvier prochain.

Grande lourdeur sur la Banque Parisienne à 475. On recherche avec empressement les actions du Comptoir Industriel de France et des Colonies qui sont un des meilleurs et des plus productifs placements pour la petite épargne. Mentionnons l'excellente tenue des actions Malétra que nous recommandons spécialement à tous les financiers en quête de valeurs de bon aloi. Les obligations des Messageries Fluviales de Cochinchine sont des titres aussi solides par leurs garanties que les obligations de nos Compagnies de chemins de fer, leur revenu est même plus élevé; les mettre en portefeuille en ce moment-ci, est une opération très-fructueuse.

La Banque Centrale de Crédit voit sa place s'affermir sur le marché financier avec une rare bonne fortune. Le meilleur accueil continue à être fait à ses titres, qui cotent entre 575 et 585. Par le temps d'accalmie que nous traversons, c'est chose remarquable que cette faveur accordée à des actions

vous ce que j'ai fait de cette somme qui vous représente une fortune et qui est un grain de sable pour nous?... Je l'ai employée à l'œuvre immense!... Nos comités socialistes, qu'on croit dissous, fonctionnent. Nos frères sont groupés par régions. Les grèves entretiennent notre influence. L'idée communaliste marche à pas de géant. Le vent révolutionnaire souffle en tempête... Qu'une occasion naisse... que l'on sache la faire naître... et la révolution sociale emportera la vieille France comme une feuille morte roulée dans une raffale!

Le vieux politicien s'était levé, transfiguré, en débitant avec conviction cette tirade passionnée, où vibraient toutes ses rancunes.

Geneviève haletante, les yeux fixes, comprenait pour la première fois la dangereuse force, la fatale influence, les brûlantes idées qui remuent les masses, sèment l'agitation dans les foules et poussent un peuple affolé sur les barricades.

Hélas!... elle portait le nom d'un athée, d'un démagogue, que le vol n'effrayait pas quand il avait la révolution pour but, que l'assassinat politique ne ferait peut-être pas reculer en lui donnant pour prétexte l'affranchissement du monde!

(A suivre.) CLAUDE DE CHANDENREUX.

dont l'admission à la cote officielle est toute récente. La Banque Centrale de Crédit le fait fait sur le public financier la plus favorable impression. En attendant le grand mouvement qui s'annonce pour l'hiver, on ne saurait, croyons-nous, mieux faire qu'en mettant en portefeuille des actions de cet établissement.

Le Panama a réagi de 540 à 537.50. Le Suez gagné 35 fr. à 2,555. Le Gaz s'éleva à 1,600. La discussion sur le tarif est renvoyée à quelque mois, la spéculation va profiter de ce laps de temps pour conquérir quelques bénéfices.

Les Chemins sont en hausse, ces valeurs très-recherchées: Le Lyon s'éleva de 1,625 à 1,685; l'Orléans, de 1,320 à 1,330.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Hier, suivant les vieilles traditions murtoises, toute la population de la ville Notre-Dame des Ardilliers, pour demander à la patronne de la cité sa protection et ses grâces spéciales dans les circonstances difficiles que traverse le Pays.

A l'église de Nantilly, la retraite de somption a également commencé au milieu d'un grand concours de fidèles. La vierge et la chapelle latérale étaient entièrement remplies. Malgré les doctrines athées du jour, on ne peut parvenir à détruire dans le peuple la confiance en la Mère de Dieu. Ses sanctuaires sont toujours recherchés avec le même empressement qu'autrefois.

L'Officiel vient de publier le décret relatif à la vente des enveloppes et bandes brées.

Le prix des enveloppes et bandes en vente par l'Etat est fixé à 4 centimes enveloppe et 1 centime par trois bandes.

Le public sera admis à présenter au bureau des enveloppes et bandes au prix de 20 le mille d'enveloppes, au prix de 20 le mille de bandes.

Cette mesure est évidemment excellente, mais il y a longtemps qu'elle est en vigueur en Angleterre et en Allemagne.

Il nous a fallu vingt ans de pourparlers administratifs pour y arriver.

On lit dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire

« Dans un de nos articles sur le projet de canal de jonction du Rhône à la Loire aboutissant à Candès sur la Loire, nous avons annoncé que le projet avait été abandonné sur l'initiative d'un des membres du syndicat viticole et commercial de notre département, M. Pourreau, conseiller d'arrondissement de Tours-Nord. »

« Nous venons d'apprendre que le projet adopté va être soumis à l'enquête. »

« Ce second projet a été adopté en vue de faciliter les submersions dans les principaux pays phylloxérés. »

« Un embranchement traversera les communes de la région en passant par Niort. »

« Faisons des vœux pour que ces projets ne reçoivent aucune entrave dans l'enquête et que leur prompt exécution permette aux riverains de se défendre contre la phylloxera, et d'établir avec sécurité de nouvelles plantations de vignes qui viendront compenser les pertes continuelles de la viticulture. »

On a frappé, à l'occasion de la fête de Saint-Julien, un grand nombre de médailles d'argent, d'or, de bronze, de cuivre, de nickel, et il y en avait des rondes, des ovales, des carrées, et il y en avait avec le bonnet phrygien, avec l'Hôtel-de-Ville, et surtout avec la République...

C'est d'une de ces dernières que nous voulons parler. Elle est en cuivre doré, et elle a la forme d'une pièce de dix francs, mais à l'endroit où se trouve le buste de la République, il y a un buste de Louis-Philippe, avec la couronne, les épis de blé, le raisin, exactement comme les pièces de la monnaie...

L'autre face a également, comme la monnaie, une couronne de chêne et de laurier, et elle est entourée de la légende: « Souvenir de la Révolution française, 1822. »

Résultat: pour quelqu'un qui n'examine pas de très-près, c'est une pièce de dix francs. — C'est du reste à ce titre que l'a reçu un abonné du journal la Sarthe, et qui est loin d'être enchanté de son affaire.

VIOLENT ORAGE.

Dans la nuit de samedi à dimanche, un orage, accompagné d'une pluie torrentielle et même de grêle, a brusquement éclaté sur Angers.

C'est un des plus violents qui s'y soient déchaînés depuis quelques années.

Il a commencé vers une heure du matin, et s'est prolongé jusqu'à quatre heures, mais en perdant beaucoup de sa violence après la première heure.

Le tonnerre est tombé dans plusieurs endroits.

Au moment où l'orage a éclaté, plusieurs personnes, qui se trouvaient en ce moment sur le boulevard du Château, ont été entourées par un cercle de feu qui les pressait les uns contre les autres sans leur faire de mal. Ce feu a pris la direction de la Maine où il a disparu.

A la même heure, un côté de la tête d'une cheminée, chez M. Besnard, maître couvreur, boulevard Henri-Arnaud, était jeté par terre; les briques ont été lancées à sept ou huit mètres de distance sur le boulevard.

La chambre où étaient couchés M. et M^{me} Besnard était remplie de suie. Un morceau de la porte du corridor a été enlevé et l'électricité, en la traversant, a fait à côté un trou d'environ deux centimètres.

Toujours à la même heure, route d'Épinard, à 400 mètres environ de l'église Sainte-Thérèse, la tête d'une cheminée, chez M. Pierre Moignon, marchand de volailles, a aussi été atteinte. Elle est toute lézardée. Un fort pot en terre, placé sur le haut de la cheminée, a été transporté dans le jardin à huit mètres de la maison; des branches d'arbres, des fleurs ont été coupées ou brûlées; un rang d'ardoises a été déplacé sur une longueur de deux mètres environ.

Les briques de la cheminée de la cuisine, une voûte en brique, n'ayant de jour que pour laisser passer le tuyau d'une cuisinière, a été défoncée; le tuyau est bosselé dans le haut et le coudé qui s'adaptait à la cuisinière a été dessoudé. La cuisine était pleine de suie.

Il n'y a pas eu d'accidents de personnes. On nous apprend encore que l'orage est tombé aux Ponts-de-Cé, où il a consumé 18 charrettes de foin, et à la Chalouère, où la foudre a produit un de ses bizarres effets en perçant de deux en deux toute une pile d'assiettes.

A Cantenay-Épinard, la foudre est tombée sur une maison; elle a pénétré dans une chambre où se trouvait un enfant dans son berceau. Elle a consumé la paille du petit lit, et a retourné l'enfant qui n'a eu aucun mal.

Dans la rue Saint-Martin et les rues avoisinantes, plusieurs vitres ont été brisées par la violence des coups de tonnerre. (Étoile.)

Pendant le violent orage qui a éclaté dans la nuit de samedi à dimanche, dit le *Patriote*, on signale plusieurs incendies causés par la foudre.

Sur la commune de Mûrs, un tas de gerbes (1,200) a été brûlé; sur le territoire de la commune de Tiercé, une barge de foin a été détruite.

À Angers, la foudre est tombée sur plusieurs endroits: sur la préfecture, où elle a enlevé le fil du paratonnerre, sur la ligne du chemin de fer d'Orléans, non loin de la gare Saint-Laud.

Vers quatre heures du matin, le feu du ciel est tombé dans la cour de M^{me} veuve Gauron, épicière; son gendre était en ce moment dans cette cour en train d'atteler un cheval, il sentit une forte commotion et une odeur de soufre, mais ni lui ni le cheval n'ont éprouvé le moindre mal.

Au moment où la foudre tombait, le gendre de M^{me} veuve Gauron a vu quelques globes de feu tournant au milieu de la cour, qui est peu spacieuse et non loin de lui, par conséquent.

Le feu du ciel est également tombé sur le clocher de l'église de Saint-Léonard, mais sans causer de grands dégâts.

Ce même orage a porté également sur Saumur, mais n'a rien eu de bien violent. Le ciel paraissait en feu au nord-ouest et au nord, et on supposait qu'il était plus terrible au loin.

Lundi soir, nous avons eu une ondée qui a submergé toutes nos rues; en bien des endroits, il était impossible de circuler.

Hier, le temps a été incertain toute la journée, et au coucher du soleil il y a eu un abaissement de température extraordinaire.

NANTES.

L'Union bretonne mentionne un grave accident arrivé la semaine dernière sur la ligne du chemin de fer de l'Etat, au passage à niveau n° 31. Les roues d'une charrette de foin, traversant la voie, s'enfoncèrent dans le sable, le long des rails. Le charretier, assisté de quelques personnes, se mit immédiatement en devoir de retirer le lourd véhicule de la voie ferrée, pendant que, de son côté, la garde-barrière, prenant son drapeau et des pétards, se rendait au-devant du train 424, venant de Nantes; cette femme plaça les pétards sur la voie à 450 mètres environ du passage à niveau, et, continuant à s'avancer au-devant du train, elle fit les signaux nécessaires pour le faire arrêter: le mécanicien siffla, les freins furent serrés; mais l'élan était tel, que le train heurta la charrette de foin, qui fut renversée sur le côté de la voie; l'un des chevaux fut tué sur le coup; le deuxième eut les reins brisés en deux endroits, le troisième eut la cuisse cassée, et on dut l'abattre pour abrèger ses souffrances; le quatrième put s'enfuir sur la voie. Le train s'arrêta quelques mètres plus loin; il reprit sa marche aussitôt que la voie fut dégagée.

On lit dans l'*Espérance*, de Nantes:

« Un déplorable accident, survenu jeudi, a jeté la consternation à Pont-Rousseau. Le sacristain de Saint-Paul, nommé Ricordel, était monté le matin dans le clocher; sa famille, qui ne savait où il était allé, s'inquiéta de ne pas le voir rentrer à l'heure du dîner; on le rechercha, et c'est seulement sur les quatre heures qu'on le découvrit dans le clocher.

Le malheureux était écrasé par le poids de l'horloge, qui, par suite de la rupture des fils de fer, lui était tombé sur le corps. Ricordel était blessé à la tête et à l'épaule; il avait, en outre, une jambe fracturée.

Le malheureux sacristain respirait encore, et un prêtre étant accouru put donner les derniers secours spirituels au blessé, qui expira un instant après. Le médecin, appelé en toute hâte, ne put que constater le décès.

Le sacristain était un excellent père de famille; il avait neuf enfants, entourés, comme leur père, de l'affection et de l'estime de tous. Sa mort a produit une vive émotion.

TRIBUNAUX

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

Séance du 11 août.

AFFAIRE CARRÉ. — INCENDIE VOLONTAIRE.

Le nommé Yves Carré, né à Bréhémont, le 31 octobre 1810, cultivateur à Villebernier, est prévenu d'incendie volontaire.

Le nommé Carré a épousé, il y a environ vingt ans, Marguerite Dion, veuve Desbois, alors mère de quatre enfants. Carré était veuf aussi, mais sans enfants.

Aimant à boire et d'un caractère violent, l'inculpé ne tarda pas à maltraiter sa femme, pourtant honnête et laborieuse. Il la frappait sans cesse et sans aucun motif, et souvent des voisins, en allant de grand matin à leurs travaux, ont pu voir cette malheureuse, en chemise dans la cour, son mari l'ayant mise à la porte pendant la nuit. Elle a eu de ce dernier une fille, Clémence, aujourd'hui âgée de dix-huit ans, qu'il a martyrisée aussi, parce qu'elle prenait le parti de sa mère contre lui; sans l'intervention d'un nommé Rozières, il aurait tué un jour sa femme d'un coup d'essieu de brouette. Enfin, Carré jouit de la plus mauvaise réputation, et tous ceux qui le connaissent le redoutent.

Le 6 janvier 1882, à la suite d'une dernière scène qu'il fit à sa femme, leur fille Clémence dit à sa mère qu'elles ne pouvaient plus rester avec leur père qui finirait par les tuer l'une ou l'autre, et alors toutes les deux partaient chez le nommé Rozières, cultivateur, commune de Villebernier, leur gendre et beau-frère. Le lendemain, la femme Carré retourne chez elle, en l'absence de son mari, pour y prendre son mouton qu'elle amène chez Rozières. Carré en conçut un tel ressentiment qu'il déclara que s'il avait été là il aurait tué sa femme. Ce même jour, 7 janvier, l'inculpé dit au nommé Desbois que Rozières avait eu tort de

recueillir chez lui sa femme et sa fille, qu'il s'en repentirait, et il ajoutait: « Il va se passer un mauvais coup de temps, d'ici demain. »

Dans la soirée du même jour, Carré se rendit chez le maire, chez qui il acheta une boîte d'allumettes, et auquel il déclara que si sa femme ne ramenait pas le mouton et ne rentrait pas chez lui avec sa fille, « il arriverait un malheur. »

En sortant de chez le maire, il dit à un nommé Boreau qu'il allait se rendre chez le nommé Rozières pour l'assommer, ainsi que sa femme, à coups de trique.

Néanmoins, sur les conseils du nommé Boreau, il consentit à rentrer chez lui; il était alors huit heures du soir.

Quatre heures plus tard, vers minuit et demi, le feu était allumé dans une meule de neuf charrettes de paille, d'une valeur de 400 fr., appartenant à Rozières, et située à 30 mètres environ de la maison de ce dernier.

L'auteur de cet incendie était, sans aucun doute, le nommé Carré, qui, en l'allumant, avait voulu faire expier à Rozières la faute qu'il avait commise en recueillant sa femme et sa fille. L'inculpé a prétendu qu'il n'était pas sorti de chez lui après huit heures et demie du soir, qu'il s'était couché et ne s'était pas levé de la nuit.

Cependant, dès le 8 janvier, vers huit heures du matin, il dit à Boreau, qu'il rencontra: « qu'il y avait eu le feu vers minuit ou une heure, et que, s'étant levé à cette heure-là, il était sorti devant sa porte pour satisfaire un besoin et qu'il avait aperçu le feu du côté de Rozières. » — Boreau lui demanda pourquoi il n'avait pas crié au feu? — Carré répondit simplement qu'il était retourné se coucher.

Le propriétaire de la maison habitée par le sieur Rozières, craignant de nouveaux attentats, engagea son locataire à prier sa belle-mère de se réfugier au village de Homes, commune de Villebernier, chez les époux Bruneau, qui lui procuraient du travail.

A partir de ce moment, Carré retourna contre Bruneau la haine qu'il avait vouée à Rozières et il lui adressa des injures et des menaces. — Ces menaces ne devaient pas être vaines.

Le jeudi 18 mai dernier, jour de l'assemblée à Villebernier, vers dix heures et demie du soir, un incendie éclata dans un hangar, retiré à quelques mètres des bâtiments, inoccupés depuis plusieurs mois et appartenant aux époux Bruneau. Malgré la promptitude des secours, le feu consuma le hangar et tout ce qu'il renfermait.

Pendant que l'on s'efforçait d'éteindre cet incendie, un second se déclarait, à 1,200 mètres de là, dans une toiture de chaume d'un bâtiment appartenant aux époux Bruneau, au lieu dit les Champs-Prault. — Encore le tout fut détruit. — Des flammèches communiquèrent le feu à des meules de paille, qui se trouvaient dans la cour de la ferme et qui furent consumées. Les pertes occasionnées par ces incendies s'élevaient à la somme de quinze cents francs.

Ces deux incendies, allumés à une demi-heure de distance, dans des bâtiments éloignés l'un de l'autre d'environ 1,200 mètres, appartenant au même propriétaire, ne pouvaient être attribués qu'à la malveillance d'un individu ayant contre Bruneau des motifs de vengeance. Aussi la rumeur publique accusa-t-elle aussitôt Carré d'être l'auteur de ces deux crimes.

Au cours de l'instruction, les présomptions les plus graves se sont accumulées pour établir le bien fondé de cette accusation. En effet, Carré, quatre jours avant le crime, avait dit à un de ses voisins: « Mes pommes de terre sont belles, mais je ne les récolterai pas, il se passera d'ici peu un mauvais coup de temps... » Le jour même de l'incendie, à deux reprises différentes, il avait tenu les propos les plus compromettants, propos que le témoin rapporte ainsi: « Je ferai voir le tour à ma femme et à ma fille, et remarquez bien ce que je vous dis, il se passera quelque chose. » La femme Cornilleau a fait connaître que vers onze heures du soir, peu d'instants avant le moment où l'incendie a éclaté, et à l'endroit même où il s'est d'abord manifesté, elle avait entendu remuer une petite selle à laver, placée près d'un baquet rempli d'eau. Il est présumable que le bruit entendu par la Cornilleau a été occasionné par l'auteur de l'incendie, alors qu'il mettait le feu près de cette selle et de ce baquet à l'extrémité du chaume. — Il a dû glisser à ce moment,

et être mouillé par l'eau du baquet. Or, précisément, la gendarmerie s'étant transportée après l'incendie, vers deux heures et demie du matin, chez le nommé Carré, trouva celui-ci couché, et faisant semblant de dormir; un feu vif brûlait dans la cheminée, devant laquelle était étendu, pour être séché, un pantalon de travail mouillé au bas des jambes.

Carré a prétendu avoir allumé ce feu vers huit heures et demie du soir, s'être couché et ne pas s'être levé depuis lors. Or, le feu était très-vif et ne pouvait avoir été allumé depuis plus d'une heure. Un témoin a d'ailleurs déclaré qu'en passant devant la maison occupée par Carré, au moment où il se rendait sur le théâtre de l'incendie, il n'avait vu ni feu ni lumière à l'intérieur, tandis qu'à son retour, vers une heure et demie, les fenêtres étaient éclairées. On a trouvé, chez l'inculpé, deux boîtes d'allumettes, dont l'une se trouvait dans la poche du pantalon mouillé qui était étendu devant le feu, et l'autre sur la cheminée.

Il a déclaré qu'il avait acheté ces deux boîtes, en même temps, à un marchand colporteur, mais celui-ci a donné un démenti, et il est plus que vraisemblable que c'est une débitante de Villebernier qui a vendu, le jour même de l'incendie, la boîte d'allumettes qui se trouvait dans la poche du pantalon mouillé. Il n'a pu expliquer, d'ailleurs, comment il se faisait que son pantalon fût mouillé.

L'inculpé a subi, déjà, deux condamnations: la première pour violences et voies de faits, la seconde pour vol.

Après le réquisitoire et une habile plaidoirie de M^e Affichard, le jury rend un verdict affirmatif avec admission de circonstances atténuantes.

La Cour condamne Carré à cinq ans de réclusion et cinq années de surveillance de la police à l'expiration de sa peine.

Recette contre les cors aux pieds. — Pilez une gousse d'ail et délayez-la avec du vinaigre, de façon à obtenir une pâte demi liquide que vous appliquerez sur le mal. Ça vous cuira en diable; mais supportez bravement la cuisson, car la guérison est au bout. Répétez le pansement tous les jours, jusqu'à ce que votre cor cesse de vous tourmenter.

Bibliographie.

Chants Royalistes (2^e série).

Nous apprenons que le recueil de *Chants Royalistes*, dont nous avons précédemment annoncé l'apparition, sera publié en 4 fascicules; le second vient de paraître et nous y retrouvons un grand nombre de chansons célèbres. Ceux de nos lecteurs qui désiraient posséder ce Recueil n'ont qu'à adresser leur demande à M. Gastineau-Ganier, libraire, 27, rue Baudrière, Angers.

Le prix de chaque série, paroles et musique, est de 1 fr., franco 1 fr. 45, pour l'édition de luxe, et de 50 c., franco 60 c., pour l'édition populaire.

Edition paroles seules, prix 10 cent., franco 15 cent. — 42 exemplaires, franco 4 fr. 50.

Quelques mots sur l'instruction gratuite, obligatoire et laïque. — Prix 5 cent., franco 10 cent.

L'auteur s'appuie sur de fortes autorités pour montrer l'hypocrisie d'une loi qui enseigne une morale civique en supprimant Dieu, et, prétendant être gratuite, exige des centaines de millions de dépenses nouvelles. Nous ne saurions trop recommander à nos amis cette excellente brochure de propagande où sont vivement et très-clairement exposées les conséquences désastreuses de la loi athée.

42 exemplaires franco, 75 centimes; 25 exemplaires franco, 4 fr. 50 cent. Angers, Gastineau, libraire, 27, rue Baudrière.

SOCIÉTÉ

DR

L'OFFICE CATHOLIQUE.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les avantages exceptionnels des obligations que la Société de l'Office Catholique offre en ce moment à nos amis, et dont ils trouveront plus loin l'annonce et la vue des établissements.

Le public, las des valeurs de spéculation qui dans ces derniers temps ont accumulé tant de

ruines, revient avec raison vers les valeurs à revenu fixe, qui, si elles n'offrent pas les avantages de gain si souvent trompeur des actions, donnent du moins la sécurité du capital tout en assurant un revenu certain et rémunérateur.

Les obligations de la Société de l'Office Catholique, émises à 100 francs, sont remboursables à 125 francs en 25 ans par tirages annuels, et rapportent 6 0/0 payables par trimestres comme les rentes françaises.

Ces obligations ont pour garantie l'actif entier de la Société, c'est-à-dire plus de trois fois le montant des obligations.

Cet actif comprend : le capital action, 700.000 francs, les sommes en caisse et les sommes dues, un matériel considérable, etc., etc.

La Société de l'Office Catholique, chacun le sait, jouit aujourd'hui d'une réputation universelle et sans rivale dans son genre.

La Maison, fondée en 1878 dans des conditions modestes, a vu ses affaires prendre dans ces dernières années une importance considérable.

Ses produits sont connus aujourd'hui, non-seulement en France, où la Société compte près de 9.000 clients, mais encore à l'étranger et jusque dans les missions les plus lointaines.

L'exercice 1881 a donné aux actionnaires 13.80 0/0 du capital versé, et l'exercice courant, malgré la rigueur des temps, ne sera certainement pas inférieur.

C'est que la fortune de cette Société est indépendante de nos vicissitudes politiques et religieuses. Elle a ce grand avantage sur la plupart des entreprises dont la prospérité tient à notre territoire seul de pouvoir trouver dans sa vente à l'étranger et dans l'exportation, des débouchés et des profits considérables.

L'encaissement des coupons se fait par l'intermédiaire de tout banquier ou directement en les adressant par lettre au CAISSIER de la Société qui

en envoie immédiatement le montant en un mandat ou chèque à vue.

Les obligations dont nos lecteurs trouveront l'annonce plus loin constituent donc un placement de premier ordre comme sûreté et garantie et nous ne saurions trop les engager à en profiter.

Adresser les demandes au directeur, 90, boulevard Montparnasse, à Paris.

E. THÉRON.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la Librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 35, à Paris.

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEORGY.

Editeur : Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

Marché de Saumur du 12 août

Blé comm ^e . (l'h.)	21	Huile de noix.	50	125
From. 1 ^{er} q. (l'h.)	21	Huile chène.	50	—
Froment (l'h.) 77	—	Graine trèfle	50	—
Balle, moy ⁿ .	77	— Luzerne	50	—
Seigle.	75	Foin (dr. c.)	780	70
Orge	65	— Luzerne	780	70
Avoine h. bar.	50	Paille	—	45 à 40
Fèves.	75	Amandes . . .	50	—
Pois blancs . . .	80	— Chanvres 1 ^{er}	50	190
— rouges	80	— Chanvres 2 ^{es}	—	—
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	—	—
Chenevis	50	—	—	—
Farine, culas.	157	—	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1881, 1 ^{er} qualité	à 120
Id. 1881, 2 ^e id.	100 à 120
Ordin., envir. de Saumur 1881, 1 ^{er} id.	100 à 120
Id. 1881, 2 ^e id.	à 120
Saint-Léger et environs 1881, 1 ^{er} id.	105 à 120
Id. 1881, 2 ^e id.	100 à 120
Le Puy-N.-D. et environs 1881, 1 ^{er} id.	85 à 100
Id. 1881, 2 ^e id.	80 à 100
La Vienne, 1881.	75 à 100

NOUVEAUX (2 hect. 30).

Souzy et environs, 1881	150 à 160
Id. 1881	à 160
Champigny, 1881	1 ^{er} qualité 150 à 200
Id. 1881	2 ^e id. à 160
Id. 1881	1 ^{er} id. à 160
Id. 1881	2 ^e id. à 160
Varrains, 1881	1 ^{er} id. 125 à 130
Varrains, 1881	2 ^e id. à 130
Bourgnell, 1881	1 ^{er} qualité 150 à 165
Id. 1881	2 ^e id. à 165
Id. 1881	1 ^{er} id. à 165
Id. 1881	2 ^e id. à 165
Restigné 1881	140 à 145
Id. 1881	à 145
Chinon, 1881	1 ^{er} id. 140 à 150
Id. 1881	2 ^e id. 135 à 140
Id. 1881	1 ^{er} id. à 140
Id. 1881	2 ^e id. à 140

SALLE D'ARMES

Rue Beaurepaire, 9.

M. ANGELI, ex-professeur d'escrime à l'Ecole de cavalerie, a l'honneur d'informer les amateurs d'armes qu'il vient d'ouvrir un cours d'escrime.

Leçons particulières. — Abonnements au mois et à l'année.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 45 matin.	11 h. 14 matin.
8 25 —	—	—	—
10 15 —	—	—	—
1 02 soir.	4 53 soir.	6 03 soir.	8 33 —
5 35 —	—	—	—
7 50 —	11 47 —	—	—

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. matin.	9 h. 53 matin.	—
—	—	—	—
12 15 soir.	3 50 soir.	4 28 soir.	—
6 45 —	10 47 —	11 20 —	—

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE TRES-JOLIE MAISON DE MAITRE Nommée LABRARDAYE,

Située commune de Vivy, sur la route qui conduit des Deux-Sœurs à Longué, à 1.500 mètres des Deux-Sœurs, 500 mètres de la gare projetée du chemin de fer de Saumur à Baugé, et 10 kilomètres de Saumur.

Cette maison est composée au rez-de-chaussée de salons, salle à manger, celliers, buanderie, écurie, remise, hangar et sellerie; au 1^{er} étage, six chambres et mansardes; cour, basse-cour, jardin potager, prairies, bosquets, cours d'eau et douve; le tout d'une contenance de 3 hectares 39 ares 85 centiares.

S'adresser, pour traiter et pour avoir des renseignements : à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur; à MM. SIMON, propriétaire à Bœce, et GRIFATON, expert à Beaufort. (319)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE JOLIE PETITE PROPRIÉTÉ De produit et d'agrément.

Située sur le bord du chemin de fer d'Orléans, à six kilomètres de la station de Saumur et à deux kilomètres de Villebernier, entre la Loire et l'Authion.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire. (442)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

Pour entrer en jouissance immédiatement,

UNE MAISON

Cour et dépendances,

Située à Saumur, rue de la Grise, n° 2, appartenant à M. DUVAL.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

A VENDRE

CHIEN DE CHASSE, bonne race. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

ÉCURIE, REMISE ET GRENIERS

S'adresser rue de la Tonnelle, 19, à Saumur. (423)

Etudes de M^e DOUSSAIN et de M^e TESSIER, notaires à Doué.

VENTE

PAR ADJUDICATION

Et sur licitation,

Le dimanche 20 août 1882, à midi, en l'étude de M^e DOUSSAIN,

DE LA

PROPRIÉTÉ D'ALBEUF

Située communes de Forges et Denezé,

Consistant en : maison de maître, bâtiments de fermiers, servitudes, cours, issues, jardins, verger, terres labourables, vignes, prés, bois taillis; le tout en un ensemble d'une superficie d'environ 47 hectares.

Mise à prix : 60.000 fr.

A VENDRE

UN GRAND MAGASIN, avec cour, écurie, caves, près la gare d'Orléans. S'adresser à M^e BRAC, notaire, place de la Bilange, 27. (384)

A LOUER

Pour le 1^{er} septembre prochain, L'ANCIENNE MAISON LEHOU Toute meublée, Située au Chardonnet. S'adresser aux Dames de la Retraite.

A LOUER GRAND MAGASIN

Avec porte-cochère,

Quai de Limoges, n° 43, près du Service des Eaux.

S'adresser à la Retraite.

A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTMENT

MAISONS

A Beaulieu, commune de Dampierre.

S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-THALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

Un ancien Percepteur

voudrait s'occuper de gestion et perception de revenus particuliers.

S'adresser au bureau du journal.

M^{me} LORRAIN, marchande de modes, rue Saint-Jean, demande une apprentie avec de bonnes références. (451)

Etude de M^e GOUTARD, notaire à Neuillé.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Pour entrer en jouissance à la Toussaint 1882,

UNE CLOSERIE

Nommée les PETITES-GRANGES

Située commune de Vivy, occupée par le sieur Marchal, fermier,

Comprenant : bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin et environ 5 hectares 50 ares de terre en plusieurs morceaux.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e GOUTARD, notaire.

A VENDRE

A LOUER OU A ARRETER

Pour se retirer des affaires

UNE FABRIQUE DE POTERIE ET CAILLOUX

Bien achalandée et en bon état

Belle position avantageuse, bien située, A SAUMUR (Maine-et-Loire);

MAISON TRÈS-SPACIEUSE

Dans laquelle s'exploite cette industrie.

Cette maison, favorable à tout commerce, usine et industrie, pourrait être divisée. — Affaire avantageuse. — Grande facilité de paiement.

S'adresser, pour les renseignements et traiter, à Saumur, à M. COULON, propriétaire, rue du Champ-de-Foire, 7, et à M^e BRAC, notaire.

A VENDRE

OU A LOUER

UNE MAISON

Située à Saumur, à l'angle de la rue du Prêche et de la Grande-Rue,

Avec service d'eau.

S'adresser à M^{me} ROUÉ, 14, rue de Poitiers. (412)

A VENDRE

JOLIE PROPRIÉTÉ

Située sur les bords de la Loire, à Saint-Clément-des-Levés,

Comprenant : trois chambres et une cuisine, grenier, cave, cellier, cour, jardin et hangar.

S'adresser à M^{me} veuve BOLOGNESI, rue Daëcy, 8, à Saumur. (430)

MAISON A LOUER

S'adresser à M^{me} JARDON, rue Saint-Nicolas, 86. (402)

LE BATIMENT

Compagnie d'Assurances ou de Garantie pour l'Entretien des Immeubles bâtis

SOCIÉTÉ ANONYME

2, Rue d'Amsterdam, 2, PARIS

DIRECTEUR GÉNÉRAL : A. PALOMBE

Ancien Inspecteur des Compagnies d'Assurances Le Soleil, L'Aigle, La France.

La Compagnie a pour but principal l'Entretien des immeubles et efficace pour le compte des Propriétaires, avec une réelle économie. Les réparations locatives ou de menu Entretien et le gros Entretien des Immeubles bâtis.

S'adresser, pour tous renseignements et pour s'assurer, à M. Bouchard - Poiré, représentant de la Compagnie à Saumur.

SPA

POUJON DU PRINCE DE CONDÉ. — Eau minérale ferrugineuse gazeuse. Très chargée en fer, l'abondance d'acide carbonique qu'elle contient, maintient le fer à l'état de dissolution parfaite et la rend très digestible. — Très salubre dans toutes les maladies où le fer est ordonné.

Chez les Pharmaciens et Mds d'Eaux minérales.



VALS VIVARAISES

Source n° 1. — Maladies des organes digestifs.
Source n° 2. — Goutte, rhumatisme, diabète, urique.
Source n° 3. — Maladies de l'appareil biliaire, diabète.
Source n° 4. — Appareil urinaire, gravelle.
Source n° 5. — Maladies des organes digestifs, avec sucs, contre les maladies du foie, de la rate, de la vésicule et de l'intestin.
Citez les Mds d'Eaux minérales et Pharmaciens.

VICHY

SOURCE LAFAY, alcaline gazeuse et ferrugineuse, employée avec succès, contre les maladies du foie, de la rate, de la vésicule et de l'intestin.
Citez les Mds d'Eaux Minérales et Pharmaciens.

NOTICE SUR N.-D. DES ARDILLIERS

(2^e ÉDITION)

Un volume in-12, avec gravure.

Se vend au profit de la Chapelle. — S'adresser à la Sacristie de Notre-Dame.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur.

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.

Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette)

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLE AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE ET TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et prévient les ECZÉMAS, DARTRES, PITIRIASIS du cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'Inventeur, 99, rue du Temple.
Dépôts : Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le